

Flash Info Presse

Tempêtes de janvier 2025 : AGRICA réactive son dispositif d'aide d'urgence



Paris, le mercredi 5 février 2025 - **AGRICA réactive son aide financière d'urgence AGRICA Solidaire pour les victimes des tempêtes en janvier 2025.**

Suite aux violentes tempêtes qui ont frappé l'Ouest de la France en janvier 2025, causant d'importants dégâts matériels et plongeant de nombreuses familles dans des situations difficiles, AGRICA réactive son dispositif d'aide d'urgence **AGRICA Solidaire**.

Conscient de l'urgence et de la nécessité d'agir rapidement, le Groupe met donc à leur disposition une aide financière directe via son **dispositif d'urgence AGRICA Solidaire**.

- **Qui est concerné par l'aide d'urgence AGRICA Solidaire ?**

Tous les salariés ou retraités ressortissants d'une des institutions du Groupe AGRICA, résidant dans l'une des communes reconnues en état de catastrophe naturelle et ayant subi des dommages à la suite des intempéries peuvent solliciter l'aide d'urgence.

- **Quel est le montant de l'aide accordée ?**

Le montant peut atteindre 3 000 € selon que le demandeur relève d'une des institutions de prévoyance du Groupe, de son institution de retraite complémentaire, ou des deux.

- **Comment solliciter l'aide et en bénéficier ?**

Le demandeur bénéficie d'une procédure rapide et simplifiée : il doit envoyer sa demande par mail à agricasolidaire@groupagric.com en indiquant son Nom, prénom, numéro de sécurité sociale et joindre :

- une déclaration de sinistre validée par la mairie,
- une attestation sur l'honneur de perte de ses biens de 1^{ère} nécessité,
- un RIB.

L'aide n'est pas soumise à conditions de ressources.

Le numéro de la ligne action sociale du Groupe AGRICA est également à la disposition des ressortissants touchés :



(Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10 h à 12 h et de 13h30 à 15h30)

Pour rappel, AGRICA Solidaire, aide créée en 2020 pour faire face aux situations difficiles engendrées par la Covid-19, a depuis été réactivé plusieurs fois pour venir en aide aux victimes des intempéries. Il a fait la preuve de son efficacité avec une procédure rapide et simplifiée et a permis à plusieurs milliers de personnes de bénéficier d'une aide financière d'urgence.

À propos du Groupe AGRICA

www.groupagric.com

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec plus de 700 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus d'1,5 million de cotisants dans plus de 183 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, tels que les entreprises de production, les coopératives, les organismes professionnels agricoles et activités connexes.

CONTACT PRESSE

Claire Cesbron

Groupe AGRICA

Tél : 01.71.21.53.07.

communication@groupagric.com

En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, nous tenons à vous informer que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Elles sont traitées dans une base de données nous permettant de créer des listes de contacts afin de pouvoir vous envoyer des communications.

Vous pouvez exercer vos droits en cliquant directement sur les liens ci-dessous :

- Cliquez ici pour exercer votre droit à l'effacement permettant le retrait de vos données de la base de données
- Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité
- Cliquez ici pour exercer votre droit d'accès et de rectification
- Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir de communiqués de presse, ou de communication de notre part

Vous pouvez également exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe AGRICA par courrier électronique à l'adresse : dpo.blf@groupagric.com ou par courrier postal à l'adresse : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08.